



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Elvina SAVIOUX, Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°07-03102025-01 : Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2025/2026 et la saison d'été 2026 : Attribution du marché

Par délibération en date du 11 juillet 2025, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lancer une consultation pour le transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour les saisons d'hiver 2025/2026 et d'été 2026.

Cette consultation a été effectuée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1, 1^o du Code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 12 mois, avec un montant maximum de commandes fixé à 210 000 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 août 2025 aux AFFICHES DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE et mis en ligne sur le Profil acheteur de la Commune.

La date de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2025 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 60% ;
- Valeur technique : 40%.

Une seule offre a été remise dans les délais par la société Jean PERRAUD et Fils.

La copie du rapport d'analyse des offres est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'attribuer le marché pour le Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2025/2026 et la saison d'été 2026 à la SAS Jean PERRAUD et Fils, 440 avenue du Peuras – 38210 TULLINS pour un montant total estimatif de 174 366.54 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6247 du budget communal 2026.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le


Le Maire,
Yves GENEVOIS

